



LOCATION DES SALLES COMMUNALES

LIVRET D'INFORMATION

I. Réservation

Procédure de réservation :

Récupérer un exemplaire du contrat de location soit à l'accueil de la mairie de CANTENAY-EPINARD soit via le site internet de la commune <https://www.cantenay-epinard.fr/>

Communiquer aux services administratifs de la mairie :

- Un chèque d'arrhes, à l'ordre du trésor public, au tarif en vigueur (encaissé au moment de la signature du contrat) ;
- Un chèque de solde, à l'ordre du trésor public, au tarif en vigueur (encaissé après l'état des lieux de sortie) ;
- Une attestation de responsabilité civile en cours de validité à la date effective de la location (attention, l'avis d'échéance de cotisation n'est pas accepté car il n'atteste pas de la garantie responsabilité civile) ;
- Le contrat de location complété et signé.

Votre exemplaire du contrat de location vous est transmis après vérification du dossier.

Contact :

En mairie, aux horaires d'ouverture suivants :

-lundi, mercredi et vendredi 9h 12h30 / 14h 17h

-mardi 9h 12h30 / 14h à 18h

Par téléphone : 02 41 32 13 26

Sur le site internet : www.cantenay-epinard.fr

Par mail : contact@cantenay-epinard.fr

Désistement : Le locataire doit prévenir le secrétariat de la mairie au moins un mois avant le jour de la location. Dans le cas contraire le chèque de solde de location de la salle est encaissé.

État des lieux pour une location le week-end :

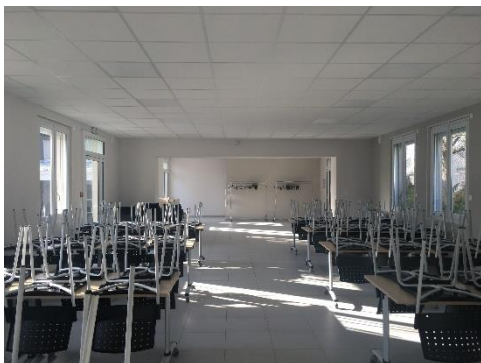
- Entrant, le **vendredi à 9h30**,
- Sortant, le **lundi à 9h30**.

Accessibilité : toutes les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les dates de réservations des manifestations associatives portées sur le calendrier du bulletin municipal étant prioritaires sur les demandes de locations de particuliers, les locations ne pourront être validées que si le calendrier des manifestations de l'année concernée est paru.

II. Les salles

La Conviviale



Adresse : 6, rue Lemasson à Cantenay-Epinard

Surface : 210 m²

Destination/Restrictions : repas, fête, réunion, assemblée générale...

Musique autorisée jusqu'à 2h du matin **MAXIMUM**.

Parking : privé extérieur pour environ 6 voitures, clôt d'un portail électrique avec badge.

Capacité totale : 121 personnes

Places assises : environ 90

Équipement de la salle : réfrigérateur, plaques de cuisson électriques, four électrique, four micro-ondes, évier, kit ménage, poubelles, tables, chaises, portant et cintres.

Modalités chauffage : le chauffage est programmé à distance par un agent.

Sanitaires : 3 WC, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ménage :

- Carrelage : balayer et passer la serpillère
- Mobilier : nettoyer les tables même si des nappes en papier ont été utilisées
- Nettoyer l'évier et les roulettes
- Nettoyer le réfrigérateur (Veillez à ne pas laisser de denrées dans le réfrigérateur)
- Nettoyer le four (Veillez à ne pas laisser de denrées dans le four)
- Nettoyer les sanitaires
- Rendre les verres propres, en cas de location de verres

Rangement : les chaises doivent être empilées par 10 maximum et les tables mises sur les chariots selon les consignes affichées.

Sécurité : point de coupure électrique d'urgence près du tableau électrique dans la cuisine, 2 points de désenfumage et extincteurs à disposition, 3 point de déclenchement d'alarme incendie

Puissance électrique disponible : scène : 20A, maxi 6 kw,

2 Prises tri : Total 20A, 12 kw

La Passerelle



Adresse : 5, rue d'Angers Cantenay-Epinard

Surface : 320m²

Capacité totale : 123 personnes

Places assises : maximum 100

Destination / restrictions : vin d'honneur, réunion, assemblée générale

Équipement salle : tables, chaises, réfrigérateur, sono, vidéoprojecteur

Modalités chauffage : programmation à distance par un agent

Sanitaires : 3 WC dont un accessible aux personnes à mobilité réduite et un urinoir.

Ménage :

- Balayer et passer la serpillère
- Nettoyer les tables (même si des nappes en papier ont été utilisées)
- Nettoyer l'évier et les roulantes
- Nettoyer le réfrigérateur (Veillez à ne pas laisser de denrées dans le réfrigérateur)
- Nettoyer les sanitaires
- Rendre les verres propres, en cas de location de verres

Rangement : Les chaises doivent être empilées par 8 maximum et les tables mises sur les chariots selon les consignes affichées

Sécurité : extincteurs à disposition (CO² pour feu électrique et eau pulvérisée pour autre feu)

III. Les règles

Ces espaces sont partagés par de nombreux utilisateurs. Il est nécessaire de :

- **Ne rien afficher au mur,**
- **Trier les déchets,**
 - Poubelle « blanche » : tout venant, poubelle
 - Poubelle « jaune » : papiers, plastiques, conserves...
 - Conteneurs à verre près de la mairie pour les bouteilles de verre vides ;
- **Vérifier le bon état des sanitaires** (si besoin actionner les chasses d'eau et vérifier que les robinets des lavabos sont fermés),
- **Refermer à clé portes et fenêtres.**